

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D’UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : janvier-février-mars 2025

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet - Sonia LeBel	45 742,74 \$
Personnel du cabinet - Jonatan Julien	13 178,86 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	84 666,69 \$
Total ¹	143 588,29 \$

1 Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.